

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date de convocation	: 13/11/2014
En exercice	: 14	Date d'affichage	: 13/11/2014
Qui ont pris part	: 12		

Présents : MM et Mmes DOYEN, FOUILLET, BETTON, DONNATIN, DUFEU, NEEL, FAUCON, HIGNET, MARTIN, , BERGEON, GOUGEON, LEVEQUE.

Absent(s) excusé(s) : MME HUCHET et M. GROUSSARD

Communauté de Communes du Pays de Mayenne – rapport sur les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui, dans sa partie IV, traite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant l'intégration de la Commune de Saint Georges Buttavent dans la Communauté de Communes du Pays de Mayenne au 1^{er} janvier 2014.

Considérant les transferts au 1^{er} janvier 2014 de compétences entre la Ville de Mayenne et la Communauté de Communes, liés aux subventions en lien avec le logement et l'environnement

Considérant le transfert de compétence entre les Communes et la Communauté de Communes, relatif aux interventions de danse dans les écoles depuis septembre 2011

Considérant les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adoptées le 29 septembre 2014.

L'évaluation réalisée par la CLECT doit être adoptée, avant le 31 décembre 2014, **par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

Monsieur ou Madame Le Maire présente les conclusions du rapport de la CLECT du 29 septembre 2014, relatives aux 3 dossiers cités précédemment :

- Evaluation des charges transférées pour les subventions en lien avec le logement et l'environnement : dossier adopté à la majorité, (11 voix pour, 1 contre).

- Evaluation pour l'intégration de la Commune de Saint Georges dans la Communauté de Communes : dossier adopté à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre)

- Evaluation des charges transférées pour le transfert de compétence entre les Communes et la Communauté de Communes, relatif aux interventions de danse dans les écoles : dossier adopté à la majorité (11 voix pour, 1 contre).

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité adopte les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 septembre 2014.